

Retenue de SIVENS, nouvelle illustration des errements de la décision publique dans le domaine de l'environnement

Le **Sne**-FSU condamne les violences d'où qu'elles viennent. Le **Sne**-FSU est consterné par la violence aveugle des forces de l'ordre ayant entraîné le décès d'un militant pacifiste et s'associe aux condoléances adressées par la secrétaire générale de la FSU.

Le **Sne**-FSU rappelle que les constats scientifiques sur l'état de notre environnement nécessitent une véritable mutation sociale, environnementale et économique qui doit être engagée sans attendre.

Le **Sne**-FSU constate une nouvelle fois le décalage entre les décideurs et une part croissante de citoyens sensibilisés aux sujets écologiques et pertinents dans leurs analyses et propositions.

Le **Sne**-FSU rappelle que sur des sujets aussi complexes, il n'est pas possible de faire l'économie du temps, des moyens des concertations et débats nécessaires pour statuer sereinement sur des décisions qui nous engagent, nous et les générations futures.

Le **Sne**-FSU dénonce les restrictions de moyens, d'effectifs et de compétences des services et établissements publics de l'Etat impliqués dans les processus d'instruction des projets d'aménagement. Il déplore le peu de transparence de ces processus, accrue par les récentes fusions de ministères noyant les unités en charge de l'environnement.

Le **Sne**-FSU constate que les agents instruisant les autorisations d'aménagement restent exposés à des pressions ou voient leurs avis ignorés.

Le **Sne**-FSU conteste la simplification administrative appliquée aux autorisations environnementales, dont le récent dispositif du « silence de l'administration vaut accord » **qui conduit** à un examen des projets toujours plus superficiel, quand cet examen est maintenu. Quelle sera la légitimité d'un projet accepté par défaut ?

Le **Sne**-FSU alerte sur les dérives d'une décentralisation qui rendrait les collectivités juge et partie dans de nombreux domaines, collectivités qui, comme c'est le cas pour la retenue de Sivens, n'hésiteront pas à se retourner vers l'Etat en dernier recours, c'est-à-dire quand il sera trop tard.

Le **Sne**-FSU rappelle que, pour compenser la disparition du ministère de l'environnement, il fut envisagé un vice-premier ministre chargé de l'environnement pour mieux asseoir la décision publique. Nous en sommes bien loin !

Le Sne-FSU demande :

- un recentrage des processus d'aménagement sur l'intérêt général à court et long terme avec un renforcement du pilotage de l'Etat.
- un dispositif d'étude approfondie de l'utilité des projets et des alternatives possibles, dans une véritable concertation sur le fond à l'abri des pressions et conflits d'intérêts intégrant un dispositif indépendant d'expertise et de contre-expertise sous l'égide de l'Etat.
- le maintien et le développement dans les services et opérateurs de l'Etat des moyens et compétences nécessaires à l'examen sur le fond de sujets complexes ; prévoir l'avenir, c'est investir suffisamment aujourd'hui pour éviter les dérives incontrôlables de demain.